



Com  
muniqué  
de presse



Bruxelles, le 2007.

A 107

## *Elections sociales et représentation syndicale dans les PME: échec de la concertation sociale!*

C'est hier soir que s'est tenue, à la FEB, la réunion de la dernière chance du groupe des 10. A son issue, la FGTB et la CSC ont dû faire le constat d'un nouvel échec de la concertation sociale sur le dossier de l'organisation des élections sociales et la représentation syndicale dans les PME. En effet, les employeurs se sont malheureusement divisés sur la proposition de compromis faite par la CSC et la FGTB.

La balle est désormais dans le camp du ministre de l'emploi Peter Vanvelthoven pour faire respecter la démocratie sociale.

La CSC et la FGTB veulent:

- Mettre fin à l'insécurité quant à la tenue des élections sociales en mai 2008;
- Une représentation syndicale dans les entreprises à partir de 20 travailleurs;
- Stopper l'ingénierie sociale des employeurs qui limite le nombre d'entreprises qui doivent organiser des élections sociales (détermination de la notion d'unité technique d'exploitation).

La FGTB et la CSC s'estiment appuyées dans ces revendications par:

- L'avis du Conseil d'Etat qui stipule l'organisation d'élections pour le Conseil d'entreprise à partir de 50 travailleurs;
- La condamnation de la Belgique par la Cour européenne de Justice pour non transposition de la directive européenne relative à l'information et consultation des travailleurs.

Les voies de la concertation ayant--été épuisées, la CSC et la FGTB demandent au ministre Vanvelthoven de prendre, avant la démission du gouvernement, les arrêtés royaux qui s'imposent. Ceux-ci doivent établir la sécurité juridique des élections sociales en ce qui concerne le calendrier (date des élections) et la procédure (à partir de combien de travailleurs il y aura des élections sociales).